

## Revalorisation des retraites et pensions

### Une revendication majeure pour l'UCR CGT !

Leur niveau de vie lié à la nécessité de revaloriser significativement l'ensemble des retraites et pensions sont des préoccupations majeures pour une part importante des retraité-e-s.

La consultation menée par l'UCR CGT sur le thème « de quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? » confirme qu'une majorité de retraité-e-s n'est plus en mesure de s'en sortir et est donc contrainte de faire des choix dans ses dépenses (alimentation, énergie, logement, santé, transports, ...)

En 2023, 50% des 17,3 millions de retraité-e-s ont des pensions en dessous du SMIC (soit moins de 1747 € bruts mensuel) et 1,4 million sont considéré-e-s comme pauvres. Le taux de pauvreté des retraité-e-s est en constante augmentation depuis des années et la hausse de l'inflation depuis 2021 les impacte plus particulièrement.

Les mesures prises ces dernières années par les gouvernements successifs notamment depuis 2007 et le patronat n'ont fait qu'accentuer la dégradation du montant des pensions et donc du niveau de vie des retraité-e-s.

L'insuffisance des revalorisations des retraites de base et des retraites complémentaires ces dernières années ont généré de nouvelles baisses de leurs revenus.

Notre revendication « pas une retraite en dessous du SMIC CGT » soit 2000€ bruts mensuels prend donc tout son sens pour permettre aux retraité-e-s de vivre dignement.

Pour y parvenir, l'UCR CGT exige une augmentation des retraites de 300€ bruts et immédiatement une revalorisation minimale des pensions de base et complémentaires de 10%.

Des mesures doivent aussi être prises rapidement pour revaloriser les petites pensions pour atteindre un niveau se rapprochant du SMIC et parvenir au niveau du SMIC revendiqué par la CGT.

Les retraites de base doivent être augmentées de 5,3% au 1er janvier 2024 en application des dispositions du code de la sécurité sociale ce qui mettrait à niveau le montant des pensions par rapport à l'inflation en 2023 mesurée par l'indice INSEE. De fait, les retraité.es n'auront aucune revalorisation au titre de l'année 2024. Dès le début de l'année 2024, les pensions vont commencer à s'éroder.

Il y a nécessité et urgence à développer des mobilisations dans les territoires et les professions, de développer en lien avec les actifs pour contraindre gouvernement et patronat à augmenter significativement les retraites de base et complémentaires.

Les délégué.es au 12ème congrès de l'UCR CGT décident de faire de la revalorisation des pensions un objectif revendicatif central pour les semaines et mois à venir et de travailler à développer des initiatives revendicatives sous diverses formes.